

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"****Délibération N°14****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre

Le **Seize Janvier à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 10 Janvier 2024 s'est réuni, à  
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. MARQUET (pouvoir du titulaire M. POUZERAT)
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS,  
M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES,  
Mme PERICHON, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX  
Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil que les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 doivent être déposées avant le 15 février 2024.

Il propose de solliciter des subventions au titre de la DETR pour les opérations suivantes :

**- Extension de la Maison France Services**

Suite au réaménagement de l'étage de la Mairie en bureaux, l'aile attribuée aux bureaux de la Communauté de Communes a laissé plusieurs bureaux disponibles. Ces locaux ont été attribués à plusieurs services tels que le Centre des Finances Publiques, les services de santé au travail.

Afin de favoriser le lien entre la Maison France Services et son annexe, des travaux de création d'une liaison entre les 2 bâtiments ont été étudiés. Il s'agira de créer une circulation en démolissant une partie du mur présent dans la cour de la Mairie.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

**OBJET :****DEMANDE DE DETR 2024**

Le coût estimatif des travaux est estimé à 61 500,40 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR (45%) = 27 675,18 €
- CD03 (20%) = 20 000 €
- Autofinancement Communauté de Communes = 33 825,22 €

- Aménagements et équipements du Centre Jeunesse et Culture :

Les travaux du centre Jeunesse et Culture sont en cours, afin de financer l'achat de mobilier et d'équipements de cette structure, une demande de DETR sera déposée.

Le montant des investissements d'élève à 100 000 € HT.

Plan de financement :

- DETR 45 % = 45 000 €
- autofinancement = 55 000 €

Sur la base de ces éléments financiers, Monsieur le Président propose au Conseil de solliciter les subventions au titre de la DETR 2024 selon l'ordre de priorité suivant :

- priorité n° 1 : Extension de la Maison France Services
- priorité n°2 : Aménagements et équipements du Centre Jeunesse et Culture

Le Conseil, entendu les explication de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'investissement présenté.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 29 JAN. 2024  
Publié ou Notifié  
le : 17 JAN. 2024  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"